

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 19 novembre 2002*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'étude de 2 308 000 F en vue de la construction d'un bâtiment regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et de sa bibliothèque dans la future « Maison de la Paix »**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'étude**

<sup>1</sup> Un crédit de 2 308 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'étude d'un bâtiment regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et sa bibliothèque dans la future « Maison de la Paix ».

<sup>2</sup> Il se décompose de la manière suivante :

– Frais d'étude	1 785 000 F
– Frais de concours	360 000 F
– TVA (7,6 %)	163 000 F
– Renchérissement	0 F
– Total	<hr/> 2 308 000 F

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003 sous la rubrique 54.02.00.508.09.

**Art. 3 Financement et couverture des charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Préambule**

Le projet « Maison de la Paix » regroupera en un seul lieu les activités de l'Institut universitaire de hautes études internationales (ci-après : IUHEI) et de sa bibliothèque, ainsi que les activités des trois centres et autres partenaires de la Direction de la politique de sécurité (ci-après : DPS) du Département fédéral de la défense, de la population et des sports (ci-après : DDPS).

La réalisation du bâtiment pour la « Maison de la Paix » a un double objectif : mettre à la disposition des institutions citées plus haut des infrastructures communes, créant ainsi les synergies intellectuelles hautement profitables à ces dernières, et permettre, d'autre part, des économies substantielles, notamment pour la bibliothèque, ainsi que pour les frais d'exploitation.

Ce projet sera financé conjointement par la Confédération et par l'Etat de Genève. La répartition du financement est décrite dans l'annexe 3 du présent projet de loi.

Le projet de loi qui vous est soumis porte uniquement sur le financement pour la construction des locaux de l'IUHEI et de sa bibliothèque, qui sont à la charge du canton de Genève.

#### ***1.1 L'Institut universitaire de hautes études internationales et sa bibliothèque***

##### *Situation actuelle*

En 1996, dans le cadre du projet de la place des Nations (loi n° 7412), l'IUHEI souhaitait déjà regrouper ses locaux dans deux bâtiments, l'un dédié à l'enseignement, à la recherche et à l'administration, l'autre à la bibliothèque.

Les arguments qui avaient motivé la construction prévue à la place des Nations sont toujours d'actualité :

- exiguïté de la villa Barton qui ne permet plus d'assurer un enseignement universitaire dans des conditions satisfaisantes;

- vétusté et prochaine démolition des pavillons de la campagne Rigot dans lesquels travaille la moitié du corps enseignant de l'IUHEI;
- regroupement des sites dispersés de l'IUHEI (actuellement les activités de l'IUHEI sont réparties dans six bâtiments) afin de lui permettre de poursuivre et surtout de développer des activités de recherche et d'enseignement qui sont actuellement freinées, voire empêchées d'exister, par le manque d'espace dont souffre l'Institut ;
- dans le cadre des accords conclus avec l'OMC et de la donation du Centre William-Rappard par la Confédération, l'Etat de Genève s'est engagé à reloger la bibliothèque de l'Institution universitaire des hautes études internationales qui se trouve actuellement dans le bâtiment de l'OMC et dont le bail a été résilié en décembre 1999.

Pour compenser les surfaces de la bibliothèque indûment occupées par l'IUHEI dans le bâtiment de l'OMC, l'Etat de Genève paie chaque année à l'OMC la location de locaux de substitution d'une surface équivalente pour un montant de 890 000 F.

Le programme des locaux de l'IUHEI dans le projet de la place des Nations prévoyait 6 420 m<sup>2</sup> (bibliothèque : 3 620 m<sup>2</sup> ; autres locaux : 2 800 m<sup>2</sup>) de surfaces nettes.

Dans ce projet « Maison de la Paix-IUHEI » qui vous est présenté ici, ce programme s'élève à présent à 8 314 m<sup>2</sup> (bibliothèque : 4 378 m<sup>2</sup> ; autres locaux : 3 936 m<sup>2</sup>) de surfaces nettes. La répartition des surfaces est décrite dans l'annexe 2 du présent projet de loi.

L'environnement académique a évolué de manière si rapide depuis 1998 que le projet de l'IUHEI a dû être redimensionné, afin de répondre à l'augmentation importante des étudiants intéressés par l'étude des relations internationales et de faire face à la réorganisation du programme de licence entre l'Université de Genève et l'IUHEI.

Par ailleurs, dans le projet actuel, l'Institut s'associe avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour la construction du nouveau bâtiment et partage les ressources mises à disposition. Par exemple, la bibliothèque, le centre informatique, les auditoriums, l'unité audiovisuelle, la cafétéria seront financés et utilisés conjointement. La répartition de ces surfaces est décrite dans l'annexe 2 du présent projet de loi.

Le projet « Maison de la Paix-IUHEI » augmente la visibilité de Genève en tant que pôle d'enseignement et de recherche des relations internationales en Suisse et en Europe. En outre, il permet à l'IUHEI et par extension à

Genève, d'améliorer sa compétitivité face à la concurrence nationale et internationale et de continuer d'attirer les meilleurs professeurs et étudiants.

Le projet permet également de consolider l'IUHEI en tant que centre d'expertise et lieu d'acquisitions et d'échanges d'informations de haut niveau.

Ce projet offre en fait une interface unique en Suisse et en Europe entre théorie et pratique des relations internationales, en associant des centres jouant un rôle concret dans la résolution des problèmes internationaux et un institut universitaire à la pointe de l'enseignement et de la recherche. Aujourd'hui, les colloques et conférences organisés par l'IUHEI sont ouverts au public et reconnus. Ces derniers offrent à Genève une source unique de réflexion et de formation.

Les étudiants, évidemment, mais aussi la communauté internationale de Genève, la Confédération helvétique, la Ville comme le Canton pourront ainsi profiter des activités de recherche et d'enseignement de la « Maison de la Paix-IUHEI » regroupées en un seul lieu.

### *Description de l'IUHEI*

Créé en 1927, l'IUHEI est, conformément à son statut, « une institution autonome destinée à fournir aux étudiants de tous les pays, les moyens d'entreprendre et de poursuivre des études internationales, notamment de nature historique, juridique, économique, politique et sociale ». L'Institut poursuit ainsi une tâche d'enseignement et de recherche dans les domaines énumérés ci-dessus en fonction d'axes multidisciplinaires et transdisciplinaires, développés depuis sa création.

L'IUHEI offre un enseignement de troisième cycle à des étudiants du monde entier admis sur dossier. Ils peuvent y obtenir soit un diplôme d'études approfondies (DEA) et un doctorat en relations internationales (degrés académiques de l'Université de Genève), soit un certificat d'études internationales conféré directement par l'IUHEI. L'Institut propose également un enseignement de licence, administré jusqu'à présent conjointement avec la Faculté des sciences économiques et sociales (SES) de l'Université de Genève. Son enseignement est bilingue français/anglais.

En plus de ses activités usuelles de recherche et d'enseignement, l'IUHEI a développé dès sa création des programmes spéciaux et de recherche. A l'heure actuelle, l'IUHEI compte douze programmes de ce genre, six autres programmes qui sont organisés en collaboration avec d'autres instituts et neuf projets de recherche qui dépendent de professeurs à titre individuel.

L'étude des relations internationales est au cœur des préoccupations de notre société. En effet, l'intensification de la coopération économique, politique, commerciale et financière en termes de sécurité, d'environnement global, de droit humanitaire et de droits de l'homme, la question de la gouvernance à l'échelle internationale, l'éclosion des problèmes environnementaux, le développement durable, etc., sont des domaines dans lesquels l'IUHEI se trouve à la pointe de la réflexion et de la recherche. Toutefois, pour prendre en compte toutes ces tendances qui se dessinent dans le champ des relations internationales, il est nécessaire que l'IUHEI augmente l'offre en enseignement et en programmes de recherche. Le projet « Maison de la Paix-IUHEI » permettrait à l'IUHEI de s'engager dans de nouveaux projets et ainsi enrichir son offre académique.

L'IUHEI a démontré et démontre toujours, depuis sa création, une grande capacité d'adaptation en offrant un enseignement et des projets de recherche en phase avec les enjeux des relations internationales, et en les anticipant souvent.

### *Concurrence nationale et internationale*

L'IUHEI est un pôle d'enseignement et de recherche académique reconnu sur le plan international. Il se situe au même niveau que d'autres institutions académiques prestigieuses comme l'European University Institute (Florence), la Kennedy School of Government (Harvard University) ou la London School of Economics and Political Science.

Les étudiants de l'IUHEI trouvent facilement un emploi grâce à la bonne réputation de l'Institut. Ils se trouvent dans tous les milieux de la vie internationale, tels que les organisations internationales, la diplomatie, les entreprises multinationales, la finance, le journalisme, l'enseignement supérieur. L'IUHEI participe ainsi à l'attractivité économique de Genève en mettant sur le marché du travail des jeunes gens compétents dont l'approche interdisciplinaire est très appréciée. Cependant, cet état des lieux positif ne doit pas faire oublier que, pour rester concurrentiel, il est impératif que l'IUHEI se dote d'infrastructures de qualité et de pointe afin de continuer d'attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs professeurs.

L'IUHEI n'est pas la seule institution universitaire à fournir un enseignement de qualité. En Suisse et en Europe, la concurrence se fait de plus en plus sentir (les Etats-Unis sont depuis des décennies et par tradition le concurrent direct de l'IUHEI). Par exemple, l'ETHZ (Eidgenössische Technische Hochschule Zürich, Ecole polytechnique de Zurich) a commencé à développer l'équivalent d'un département pour l'instant voué uniquement

aux relations internationales, surtout dans le domaine de la sécurité mais également dans celui de l'analyse politique des phénomènes économiques internationaux. Les moyens de l'ETHZ sont considérables et il lui est également possible de se développer dans les domaines économique et juridique travaillés en lien étroit avec l'université de Zurich. Le développement d'un pôle zurichois important est donc du domaine du probable.

Il va s'en dire que la réalisation du projet « Maison de la Paix-IUHEI » donnera un atout essentiel au maintien et au développement de l'enseignement et de la recherche à l'IUHEI aussi bien en Suisse qu'en Europe. La position de Genève en tant que ville internationale abritant des organisations gouvernementales, des ONG et des multinationales s'en trouverait renforcée.

### *Développement futur*

Il existe actuellement une demande croissante de la part d'étudiants en Suisse, en Europe et dans le monde pour l'étude des relations internationales. Cette constatation se base, d'une part, sur une augmentation des demandes de candidatures pour les études de troisième cycle à l'Institut et, d'autre part, sur l'accroissement du nombre des étudiants de licence. L'IUHEI est passé, en ce qui concerne ces étudiants de licence, de 50 élèves par an dans les années 1970 à environ 300 par an actuellement. Une bonne partie de cet accroissement est due à un engouement plus prononcé de la part d'étudiants de toute la Suisse pour les relations internationales, branche peu ou pas enseignée dans les universités de notre pays.

En outre, le projet de réorganisation du programme de licence entre la Faculté des sciences économiques et sociales et l'IUHEI modifie considérablement la situation actuelle. L'IUHEI se trouve devant l'éventualité d'assumer tout le cycle et toute la gestion du programme de licence. Il est évident que le nombre d'étudiants de licence à accueillir à l'IUHEI passera du simple au double. Cela signifie qu'au lieu d'accueillir 300 étudiants de licence, l'IUHEI devra fonctionner avec une population de l'ordre de 700 à 800 étudiants au moins.

En ce qui concerne les études de diplôme d'études approfondies (DEA) et de doctorat, la pratique actuelle de l'IUHEI est extraordinairement restrictive. Concernant les études de DEA seulement, l'IUHEI a reçu en 2002 six cents candidatures dont le niveau moyen est remarquable. L'Institut a été amené à refuser plus de 450 dossiers en raison de ses moyens d'accueil limités.

La construction de la Maison de la Paix-IUHEI permettra d'augmenter le contingent des étudiants de DEA admis d'au moins 100 à 150 élèves.

Le programme des locaux de l'IUHEI décrit au chapitre 3 se base donc sur une prévision d'au minimum 1000 étudiants. Le projet « Maison de la Paix-IUHEI » engageant l'avenir sur plusieurs décennies, il serait raisonnable de laisser la possibilité d'augmenter les effectifs de l'IUHEI au-delà de ce nombre. Il faut savoir que le dimensionnement de l'IUHEI est pratiquement identique pour 1000 ou 1500 étudiants en ce qui concerne les infrastructures administratives, techniques, informatiques et de la bibliothèque.

La bibliothèque IUHEI est spécialisée dans l'étude des relations internationales. Ses collections sont uniques en Suisse et intéressent des chercheurs du monde entier. A ce titre, la bibliothèque est un instrument de travail essentiel à la recherche.

Elle s'adresse en particulier aux professeurs et étudiants de l'IUHEI et de l'Université de Genève ainsi qu'aux employés de la Maison de la Paix. Les étudiants et chercheurs, quel que soit leur lieu de résidence, les fonctionnaires des organisations internationales basées à Genève et toutes les personnes intéressées par les relations internationales sont également les bienvenus. La bibliothèque est ouverte sur la cité et offre à chaque citoyen la possibilité de s'informer et de se forger une opinion.

### *Implication de la Confédération*

Depuis les 27 avril et 10 mai 1927, dates de l'approbation des statuts de la jeune Fondation de l'IUHEI par le Conseil fédéral, la Confédération est fortement impliquée dans la vie de cette dernière. Elle est représentée dans son Conseil de fondation par le conseiller fédéral chargé des affaires extérieures ou son représentant et est également très intéressée à l'enseignement et à la recherche qui se déroulent à l'intérieur de l'IUHEI, du fait même du contenu de cet enseignement et de cette recherche ayant pour objet les relations internationales. La Confédération porte également un intérêt direct dans la gestion des affaires de l'IUHEI.

Comme toutes les constructions universitaires, la partie IUHEI de l'immeuble donnera lieu à une demande de subvention d'investissement au sens de l'article 18 de la loi sur l'aide aux universités et la coopération des hautes écoles (ci-après : LAU), du 8 octobre 1999.

Cette subvention fédérale d'investissement sera acquise à l'IUHEI en sa qualité d'institut ayant droit aux subventions en vertu de l'article 11 de la LAU.

Dès lors, dès que le montant de l'investissement sera connu, une demande d'allocation sera adressée à la Confédération et mentionnée dans le projet de loi ouvrant le crédit de construction.



## ***1.2 Les trois centres et autres partenaires de la Direction de la politique de sécurité (DPS)***

Il faut rappeler que l'IUHEI est un partenaire important pour de nombreuses institutions œuvrant dans le domaine de la Paix. Il est donc judicieux, voire nécessaire, que les nouvelles infrastructures, dont l'Institut a aujourd'hui un besoin urgent, se situent à proximité de celles-ci.

Le projet «Maison de la Paix-IUHEI» remplira parfaitement ce rôle et abritera le Centre de politique de sécurité (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire (GICHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), qui participent activement à la politique de sécurité de la Suisse.

Ces centres et d'autres partenaires, dont les offres en matière de prévention, de reconstruction et de réconciliation sont complémentaires, démultiplieront l'efficacité de leurs activités en travaillant sur un même site.

Ils trouvent dans l'environnement international de Genève une capacité d'action renforcée, ainsi qu'un certain nombre d'instituts et d'organismes partenaires naturels de ces centres.

Pour ces derniers, il est urgent de trouver à moyen terme une solution définitive, car ils sont disséminés en plusieurs lieux.

Les trois centres fondés ces dernières années à Genève et cités plus haut, le Centre de politique de sécurité (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire (GICHD) et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) occupent à titre temporaire des locaux dans le bâtiment de l'OMM ainsi que dans un immeuble rue de Chantepoulet. Le Centre de politique de sécurité (GCSP) et le Centre international de déminage humanitaire (GICHD) devront restituer, à moyen terme, ces locaux à leur bailleur, l'OMM. Le troisième a trouvé sur le marché, des locaux commerciaux.

D'autres partenaires internationaux et genevois seront également logés dans la «Maison de la Paix», dans les locaux financés par la Confédération, il s'agit notamment:

- du Pugwash Conférences (Genève);
- de l'Institut de droit humanitaire San Remo;
- du Geneva International Peace Research Institute-GIPRI;
- du Centre of applied studies in international negotiation (CASIN) actifs dans le domaine de la promotion de la Paix;

- de l'antenne de l'Ecole polytechnique de Zurich qui se consacre aux projets ADL (Advanced Distributed Learning) et nouvelles technologies pour lesquels la Suisse joue un rôle phare dans le cadre du Partenariat pour la Paix.

Enfin, l'université pour la Paix de l'ONU a l'intention d'installer son quartier général pour l'Europe à Genève et une capacité d'accueil sera réservée aux chercheurs et experts actifs dans les domaines de la promotion de la paix, des droits de l'homme et de l'humanitaire, en général de passage à Genève.

## **2. Etude de faisabilité et concours d'architecture**

### ***2.1 Etude de faisabilité***

Une étude de faisabilité a été commandée par le DAEL en septembre 2001, pour étudier les possibilités de loger le bâtiment pour la « Maison de la Paix-Institut universitaire de hautes études internationales » sur les parcelles n<sup>os</sup> 2120 et 2096 commune de Genève-Petit-Saconnex, respectivement propriété de l'Etat et des CFF.

Le lieu envisagé pour cette opération est situé en ville de Genève, chemin Eugène-Rigot, entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix.

Le but de cette étude était d'établir les bases pour l'élaboration du projet de construction et, notamment de définir:

- la capacité du site à accueillir un programme de locaux souhaités par la Confédération et l'IUHEI, de 21 500 m<sup>2</sup> de surfaces brutes hors sol, et les conditions de sa mise en œuvre ;
- les lignes directrices de développement et les réponses possibles aux contraintes du programme et du site ;
- le cahier des charges d'un concours international d'architecture.

Les conclusions de l'étude montrent que le site a une bonne capacité à accueillir le programme demandé et présente une grande variété d'alternatives. L'emplacement se révèle stratégique dans les projets d'aménagements concernant le triangle formé par les avenues de France, de la Paix et le lac. La « Maison de la Paix » serait alors l'articulation de la liaison entre le collège Sismondi et la Campagne Rigot, d'une part, et le site de Sécheron et les rives du lac, d'autre part.

L'étude a également servi de base pour l'estimation du coût de construction.

## **2.2 *Concours international d'architecture***

Le 5 août 2002 le département de l'aménagement de l'équipement et du logement a lancé un concours international d'architecture de projets à deux degrés.

Le concours se déroule selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, du 25 novembre 1994 (L 6 05), au règlement sur la passation des marchés publics, du 19 novembre 1997 (L 6 05.01), et sur la base du règlement SIA 142.

L'objectif du premier degré est de clarifier les questions relatives à l'insertion urbaine et aux principes architecturaux du futur bâtiment, ainsi que l'affinement du programme du deuxième degré.

Le premier degré permettra au jury de sélectionner environ dix à quinze projets.

Pour le deuxième degré, les concurrents retenus devront, notamment, développer un avant-projet à une échelle appropriée et remettre une offre chiffrée des prestations qu'ils auront à accomplir.

D'autre part, dans le cadre du développement durable, la qualité des projets sera appréciée selon les sous-critères suivants :

- l'intégration urbanistique;
- l'économie;
- la fonctionnalité;
- l'écologie.

Le jugement du 1<sup>er</sup> degré est prévu en décembre 2002. Le second degré sera lancé à l'échéance du délai référendaire du présent projet de loi. Le jugement du deuxième degré devrait intervenir en mai 2003.

Le coût estimé de ce concours est de 360 000 F HT pour la part de l'Etat de Genève.

## **3. Programme des locaux**

Le programme des locaux est décrit dans l'annexe 2.

Il se compose de quatre parties distinctes:

### ***3.1 Locaux de la Confédération (DDPS), financés par la Confédération***

Ces locaux, d'une surface brute totale de 11 116 m<sup>2</sup>, comprennent les trois centres (le Centre de politique de sécurité, le Centre international de déminage humanitaire et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées), les institutions partenaires et autres, ainsi que les circulations, dégagements, sanitaires etc.

### ***3.2 Les locaux communs à l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et à la Confédération, financés par l'Etat de Genève et par la Confédération***

Ces locaux, d'une surface brute totale de 10 899 m<sup>2</sup>, comprennent les salles de conférences, les salles de cours, le centre informatique, la bibliothèque, la loge sécurité, l'unité audiovisuelle, la cafétéria ainsi que les circulations, dégagements, sanitaires, etc.

### ***3.3 Les locaux de l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI), financés par l'Etat de Genève***

L'enseignement et la recherche sont organisés en quatre départements :

- droit international;
- économie internationale;
- histoire et politique internationale;
- science politique.

Ces départements sont composés de professeurs permanents, de professeurs invités et d'assistants, ce qui correspond en 2002, à 69 collaborateurs scientifiques.

A ce chiffre s'ajoutent les chercheurs des programmes spéciaux (32 personnes) et le personnel administratif (53 personnes). La totalité des collaborateurs de l'IUHEI s'élève à ce jour à 154 personnes.

Pour le semestre d'hiver 2001-2002, le nombre d'étudiants inscrits est de 642.

Le programme de la Maison de la Paix-Institut universitaire de hautes études internationales prévoit le regroupement complet des départements et de l'administration. Les programmes spéciaux et de recherche seront répartis entre la Maison de la Paix-IUHEI et la Villa Barton.

Les quatre départements, décrits ci-dessus, occuperont des locaux d'une surface brute totalisant 5 117 m<sup>2</sup>. Ils comprendront la zone académique (salles de cours et bureaux du personnel académique), la zone administration

et fonctionnement (direction, comptabilité et services administratifs) ainsi que les circulations, dégagements, sanitaires, etc.

En regroupant ses principales activités dans la « Maison de la Paix », l'IUHEI libérera environ 5 335 m<sup>2</sup> de surface qu'elle occupe actuellement sur quatre sites (le Centre William-Rappard, le pavillon Rigot, 49, avenue Blanc et 63, rue de Lausanne). Une diminution des frais de location sera ainsi réalisée, l'économie annuelle avoisinera 1 071 000 F.

La Villa Barton (1 199 m<sup>2</sup>), site historique et vitrine de l'IUHEI, sera maintenue et abritera des salles de cours et une partie des programmes spéciaux et de recherches qui occupent actuellement la Villa ou d'autres locaux.

### ***3.4 Parking de 130 places, financés par l'Etat de Genève et par la Confédération***

Ce parking, situé en sous-sol a une capacité de 130 places. Sa surface brute totale est de 3 250 m<sup>2</sup>.

La capacité relativement faible du nombre de places de stationnement en sous-sol est conséquente à un choix délibéré, car l'emplacement sera bien desservi par les transports publics. Le tram 13 s'arrêtera à l'avenue de France, une nouvelle ligne de bus (n° 28) desservira l'avenue de la Paix et la halte RER Sécheron sera reliée par une passerelle à la future Maison de la Paix.

## **4. Terrains**

Les terrains mis à disposition pour la réalisation de la « Maison de la Paix- IUHEI », sont les parcelles suivantes:

- n° 2120 propriété de l'Etat de Genève, d'une surface de 1 727 m<sup>2</sup> sise à l'angle de l'avenue de France et du chemin Rigot;
- n° 2096 propriété des Chemins de fers fédéraux (CFF), d'une surface de 8 242 m<sup>2</sup> longeant le chemin Rigot jusqu'à l'avenue de la Paix.

Les CFF ont répondu favorablement à la demande de mise à disposition de leur parcelle, soit par une rente de droit de superficie, soit par un achat de la parcelle par la Confédération. Les négociations avec les CFF sont actuellement en cours.

La parcelle propriété de l'Etat de Genève est actuellement occupée par quatre pavillons du type « Portacabine ». Ils abritent des requérants d'asile. Ces pavillons seront libérés début 2005 à l'échéance du bail de location.

La parcelle propriété des CFF comprend plusieurs constructions, notamment une sous-station électrique, un bâtiment de logements et des dépôts. Une sous-station mobile (wagon-transformateur) se trouve également sur la parcelle.

La parcelle sera mise à disposition par les CFF et libérée de tous ses occupants et activités pour le début 2005.

## 5. Situation, cadre général

### 5.1 Bâtiment projeté

Les parcelles concernées sont situées en zone ferroviaire (ZFE) et sont régies par les règlements qui s'appliquent à la 3<sup>e</sup> zone. Un plan localisé de quartier (PLQ) devra être préparé parallèlement au développement de l'étude. En cas d'acquisition de la parcelle par la Confédération, il faudra également procéder à une modification de la zone à bâtir, puisqu'il n'y aura plus d'activités ferroviaires sur cette dernière. La parcelle sera vraisemblablement dévolue à la 3<sup>e</sup> zone de développement, affectée prioritairement aux organisations internationales.

Le futur bâtiment occupera le cœur d'un quartier qui subira, ces prochaines années, l'un des plus grands processus de transformation du territoire genevois de ces dernières décennies. A terme, cette portion du territoire ne représentera plus une friche industrielle. Elle est vouée à devenir un véritable centre d'activités polarisées autour d'édifices importants et de nouveaux espaces publics.

Les études et projets dans le secteur sont nombreux:

- aménagement de la place des Nations;
- aménagement du parc Rigot;
- démolition et reconstruction du collège Sismondi;
- passerelles piétonnes enjambant les voies CFF;
- réalisation du centre mondial de la société Serono;
- nouvelle halte RER Sécheron-Nations;
- parking P+R de plusieurs centaines de places;
- extension de l'Organisation mondiale du commerce;
- nouvelle ligne de tram Cornavin-Nations.

## **5.2 Circulation piétonne**

Si, à l'heure actuelle le site est exclusivement accessible par le chemin Rigot et l'avenue de France, à terme il sera également desservi par des passerelles pour piétons et deux-roues enjambant les voies CFF d'est en ouest et reliant le futur bâtiment de la « Maison de la Paix » et le parc Rigot à la nouvelle halte RER Sécheron-Nations.

## **5.3 Circulation automobile**

La réalisation de la nouvelle ligne de tram Cornavin-Nations modifie la hiérarchie routière dans le périmètre :

- la rue de Lausanne jusqu'à l'avenue de France et l'avenue de la Paix restent en réseau primaire et de liaison;
- l'avenue de France acquiert le statut de réseau secondaire;
- les axes restants du périmètre appartiennent au réseau de desserte locale.

L'accès au parking de 130 places sera situé dans la partie centrale du chemin Rigot, permettant ainsi de disposer de files de stockage suffisantes entre les deux artères principales du site (avenue de France et avenue de la Paix) et le parking. La topographie du terrain favorise cette disposition, en permettant notamment l'accès de plain-pied au niveau du parking.

# **6. Développement durable, concept énergétique**

## ***Concept énergétique et développement durable***

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, dont les principaux objectifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes auront très tôt une démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique;
- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et de ses installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelables;

- toutes les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le Service cantonal de l'énergie.

## 7. Délais

Les travaux devraient débuter au printemps 2005 et s'achever au printemps 2008.

## 8. Coût des études

La répartition du financement entre la Confédération et l'Etat de Genève est décrite dans l'annexe 3 du présent projet de loi.

La Confédération préparera et présentera un message aux Chambres fédérales pour financer sa participation. La planification de ce message est décrite dans l'annexe 4 du présent projet de loi.

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction des locaux de l'IUHEI est basé sur une estimation de coût probable des travaux, à 39 000 000 F, non compris la TVA, les équipements des auditories, de la bibliothèque et mobiles, les divers imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le montant du crédit d'étude représente:

Frais d'étude pour la construction des locaux de l'IUHEI et sa bibliothèque	1 785 000 F
Frais de concours	360 000 F
TVA (7,6%) (arrondi à)	163 000 F
Total crédit d'étude, y compris la TVA	2 308 000 F

## 9. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude, qui permettra d'élaborer un projet de construction du bâtiment regroupant l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) et sa bibliothèque, dans la future « Maison de la Paix ».


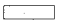


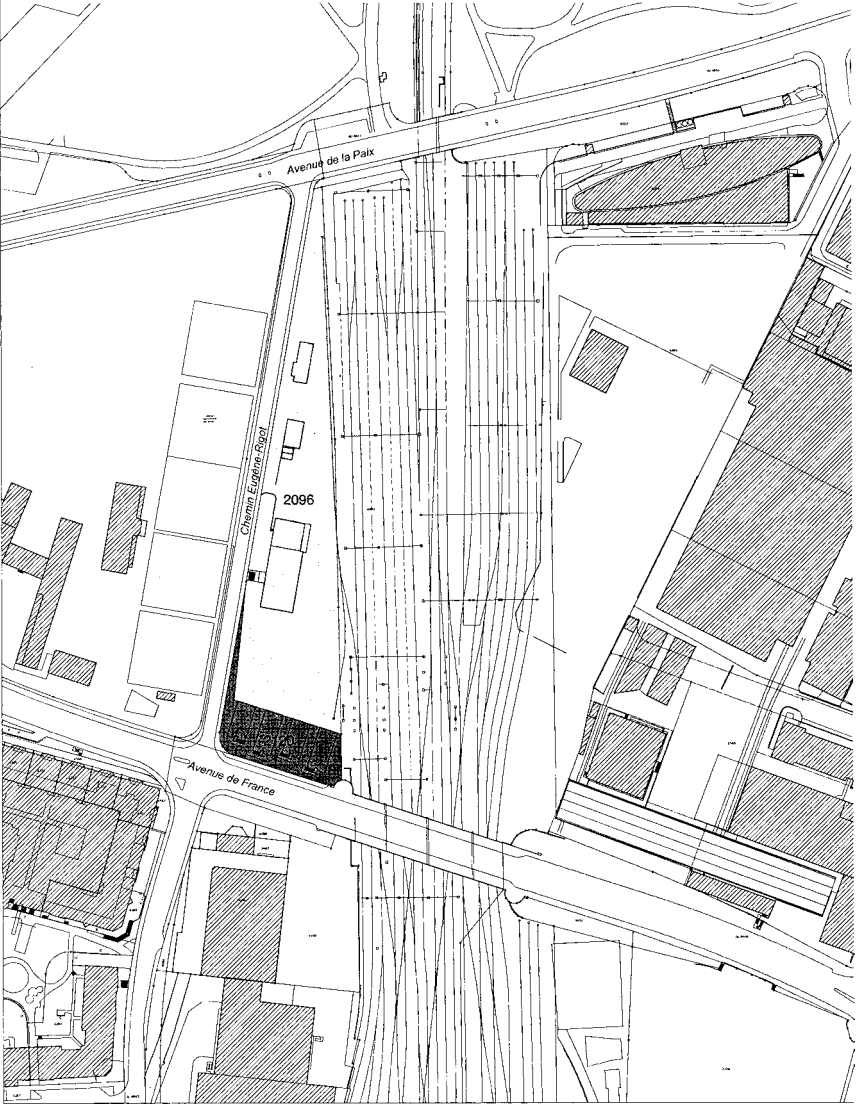
*Annexes :*

1. *Plan d'ensemble;*
2. *Programme des locaux;*
3. *Répartition du coût de l'ouvrage entre la Confédération et l'Etat de Genève;*
4. *Plan des investissements des biens immobiliers militaires 2002, projet n° 100.963;*
5. *Récapitulatif de l'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière;*
6. *Evaluation des charges financières moyennes;*
7. *Préavis technique de la direction générale des finances.*

14 octobre 2002

Annexe 1

	ETAT DE GENEVE	parcelle n° 2120	: m2	1'727.00
	CFF	parcelle n° 2096	: m2	8'242.00
Total			: m2	9'969.00



<b>PROGRAMME DES LOCAUX</b>		Surface totale brute	Répartition (%)	Confédération	Répartition (%)
<b>1</b>	<b>CONFEDERATION (DDPS)</b>	<b>11'116.30 m2</b>		<b>11'116.30</b>	
1.1	Centres	5'363.00 m2		5'363.00	
1.2	Institutions partenaires	1'546.00 m2		1'546.00	
1.3	Autres	1'642.00 m2		1'642.00	
1.4	Services(dégagements, circulations, sanitaires, etc.)	2'565.30 m3		2'565.30	
<b>2</b>	<b>LOCAUX COMMUNS CONFEDERATION ET IUHEI</b>	<b>10'899.40 m2</b>	<b>30%</b>	<b>3'243.60</b>	<b>70%</b>
2.1	Salles de conférences	1'280.00 m2	62%	795.00	38%
2.2	Salles de cours	280.00 m2	0%	0.00	100%
2.3	Centre informatique	335.00 m2	50%	167.50	50%
2.4	Autres locaux	166.00 m2	50%	83.00	50%
2.5	Bibliothèque	4'378.00 m2	15%	656.70	85%
2.6	Sécurité	40.00 m2	50%	20.00	50%
2.7	Unité audio-visuelle (centre de documentation, recherche et formation)	319.00 m2	20%	63.80	80%
2.8	Cafétéria	840.00 m2	40%	336.00	60%
2.9	Services(dégagements, circulations, sanitaires, etc.)	2'291.40 m3	28%	636.60	72%
2.10	Pondération des surfaces des auditoriums (sur 2 étages)	970.00 m2	50%	485.00	50%
<b>3</b>	<b>IUHEI</b>	<b>5'116.80 m2</b>			<b>5'116.80</b>
3.1	Zone académique	2'754.00 m2			2'754.00
3.2	Zone administration et fonctionnement	1'182.00 m2			1'182.00
3.3	Services(dégagements, circulations, sanitaires, etc.)	1'180.80 m2			1'180.80
<b>4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27'132.50 m2</b>	<b>53%</b>	<b>14'359.90</b>	<b>47%</b>
	<b>PARKING DE 130 PLACES</b>	<b>3'250.00 m2</b>	<b>50%</b>	<b>1'625.00</b>	<b>50%</b>
<b>5</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30'382.50 m2</b>	<b>53%</b>	<b>15'984.90</b>	<b>47%</b>
<b>6</b>	<b>DONNEES GENERALES</b>	<b>106'338.75 m3</b>	<b>53%</b>	<b>55'692.46</b>	<b>47%</b>
6.1	Volume SIA du bâtiment (sans parking)	96'588.75 m3	53%	50'817.46	47%
6.2	Volume SIA du parking	9'750.00 m3	50%	4'875.00	50%

REPARTITION DU COUT DE L'OUVRAGE ENTRE LA CONFEDERATION ET L'ETAT DE GENEVE									
		Coût de l'ouvrage	Répartition (%)	Confédération	Répartition (%)				IUHEI
		30'382.50 m2	53%	15'984.90	47%				14'397.60
	<b>SURFACES TOTALES</b>								
		106'338.75 m3	53%	55'692.46	47%				50'646.29
	<b>DONNEES GENERALES</b>								
	Volume SIA du bâtiment (sans parking)	96'588.75 m3	53%	50'817.46	47%				45'771.29
	Volume SIA du parking	9'750.00 m3	50%	4'875.00	50%				4'875.00
	<b>COUTS DE L'OUVRAGE Hors Taxe (± 25%)</b>								
	<b>Bâtiment administratif</b>	82'391'843.75 Fr.	53%	43'348'157.10	47%				39'043'686.65
		79'791'843.75 Fr.	53%	42'289'677.19	47%				38'724'166.56
CFC 0	Terrain	500'000.00 Fr.	53%	265'000.00	47%				235'000.00
CFC 1	Travaux préparatoires	4'800'000.00 Fr.	53%	2'544'000.00	47%				2'256'000.00
CFC 2	Bâtiment (sans parking)	70'026'843.75 Fr.	53%	37'114'227.19	47%				32'912'616.56
CFC 3	Equipements d'exploitation	dans CFC 2		dans CFC 2					dans CFC 2
CFC 4	Aménagements extérieurs	1'800'000.00 Fr.	53%	954'000.00	47%				846'000.00
CFC 5	Frais secondaires	1'900'000.00 Fr.	53%	1'007'000.00	47%				893'000.00
	Coûts de l'organisation du concours	765'000.00 Fr.	53%	405'450.00	47%				359'550.00
	<b>Parking 130 places</b>	<b>2'600'000.00 Fr.</b>	<b>53%</b>	<b>1'378'000.00</b>	<b>47%</b>				<b>1'222'000.00</b>

Annexe 4

GENERALSTAB  
 ETAT-MAJOR GENERAL  
 STATO MAGGIORE GENERALE  
 STAB GENERAL



## Plan des investissements des biens immobiliers militaires 2002, projet no 100.963:

**Genève, Maison de la Paix; nouvelle construction  
48 mio**

### Message des biens immobiliers militaires 2005

#### Délais

Fin novembre 2003	Remise du <u>devis général</u> avec le texte du message
Décembre 2003	<u>Examen</u> du message par la div des biens immobiliers militaires de l'EMG
Janvier 2004	<u>Traitement</u> du message par le groupe de la planification de l'EMG
Janvier 2004	<u>Traitement</u> du message lors du séminaire du Chef EMG
Mars 2004	<u>Traitement</u> du message par le comité de conduite et engagement du DDPS
Mars 2004	<u>Traitement</u> du message par le comité de direction du DDPS
Mai 2004	<u>Proposition</u> au Conseil fédéral
Juin 2004	<u>Arrêté</u> du Conseil fédéral
Septembre 2004	<u>Visite et traitement</u> du message par la commission de politique de sécurité du Conseil national
Octobre 2004	<u>Visite et traitement</u> du message par la commission de politique de sécurité du Conseil des Etats
Décembre 2004	<u>Arrêté</u> fédéral

*Le plan des délais ci-dessus est provisoire et sera définitif en décembre 2003*

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)  
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement  
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE  
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

**Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 400 000 F en vue de la construction d'un bâtiment regroupant l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI) et de sa bibliothèque dans la future "Maison de la Paix"**

### I. Revenus annuels moyens

Revenus propres	0
(augmentation ou création de nouveaux revenus)	
Economies prévues	0
(réduction ou suppression de charges existantes)	
<b>TOTAL des revenus</b>	<b>0</b>

### II. Charges annuelles moyennes

Total général des charges financières moyennes	95'205
(report tableau)	
Charges en personnel	0
(postes supplémentaires)	
Dépenses générales	
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires	0
(mobilier, matériel, locaux, énergie, etc.)	
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages	0
(conciergerie, entretien, énergie, etc.)	
Autres charges	0
(préciser la nature : _____)	
Octroi de subvention ou de prestations	0
(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	
<b>TOTAL des charges</b>	<b>95'205</b>

### III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture		
Insuffisance de couverture		95'205

### IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

Pourcentage		0.00%
-------------	--	-------

### V. Remarques

## ÉVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

## Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 400 000 F en vue de la construction d'un bâtiment regroupant l'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales (IUHEI) et de sa bibliothèque dans la future "Maison de la Paix"

Catégories d'investissement	y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y y compris études y							TOTAL	
	1	4	5	8	10	20	30		
Etude non suivie de réalisation	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	50	2.0%
	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives	relatives
	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	50	2.0%

Durée d'utilisation moyenne	1	4	5	8	10	20	30	50
Taux d'amortissement sur le crédit	100.0%	25.0%	20.0%	12.5%	10.0%	5.0%	3.3%	2.0%

I. Dépense nouvelle d'investissement

Crédit brut proposé	2'308'000
- recettes d'investissement	0
<b>Crédit net proposé</b>	<b>2'308'000</b>

II. Charges financières annuelles moyennes

Amortissement linéaire	0	0	0	0	0	0	0	0	46'160
Intérêts passifs moyens	0	0	0	0	0	0	0	0	49'045
<b>Total des charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>95'205</b>

III. Remarques



Département des finances  
Cellule d'expertise financière

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement     bouclement  
 investissement     Autre

Grand travaux n° 54.02.00.508.09

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 308 000 F en vue de la construction d'un bâtiment regroupant l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI) et de sa bibliothèque dans la future "Maison de la Paix".

### 2. Evaluation

Le coût moyen annuel du projet se décompose comme suit :

Revenus propres		
Economies prévues		
<b>Total revenus</b>		-
Charges financières annuelles moyennes		95'205
Charges en personnel		
Dépenses générales		
Octroi de subvention ou prestations		
<b>Total charges</b>		95'205

### 3. Financement

Aucune subvention fédérale n'est prévue.

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003.

Ce projet de loi entre dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2003.

### 4. Remarques

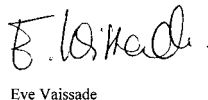
Pour information, le projet "Maison de la Paix" est commun à la Confédération et à l'Etat de Genève et à ce titre il sera financé conjointement par les deux parties (cf. annexe 3 du présent projet de loi). Le présent crédit porte sur la part genevoise du projet, soit l'étude pour la construction des locaux de l'IUHEI et de sa bibliothèque.

Il y a lieu de mentionner que la prise en charge des frais d'étude par la Confédération ne nécessite pas, à ce stade, de message aux chambres fédérales, la Confédération disposant à cet effet d'un compte général d'étude.

L'exposé des motifs relève que le concours international d'architecture relatif à ce projet a été lancé en août 2002. Selon les informations obtenues du département concerné, les frais occasionnés par cette mise au concours seront imputés dans un premier temps sur le compte frais d'étude général du DAEL.

Ce crédit d'étude est prévu dès 2003. Or, au plan des grands travaux contenu dans le projet de budget 2003, figurent déjà un montant de 0.3 mios de francs au budget 2002 et un montant de 0.5 mios en tant que prévision de dépense en 2002. Il s'agira, pour le département concerné, de modifier le plan des grands travaux 2003 en conséquence.

  
 Alain Decosterd

  
 Eve Vaissade

Genève, le 18 novembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 6 novembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 20 novembre 2002

Signature du responsable financier :

